

# Note de synthèse

## Les résidences-autonomie Marpa

Il est le 1er réseau de résidences retraite en milieu rural avec 4500 places

Le concept MARPA est un concept social, dont l'objectif principal est de fournir aux personnes âgées rurales autonomes un lieu de vie qui préserve leurs repères et un type de vie familial<sup>1</sup>. Les personnes âgées font le choix de venir à la MARPA quand elles souffrent d'isolement, vivent dans un habitat non adapté, ou ne se sentent plus en sécurité. Comme au domicile, des aides sont apportées par des professionnels extérieurs, choisis par le résident. Pour les résidents qui deviendraient plus dépendants, la MARPA assure la coordination du plan d'aide avec les différents professionnels du secteur.

### Tout pour l'autonomie<sup>2</sup>

Marpa cherche à favoriser l'autonomie de chaque résident. Il encourage la poursuite des habitudes antérieures (les activités sociales et culturelles, individuelles ou collectives). L'entrée en résidence s'effectue le plus souvent lorsque la personne âgée ne peut plus assurer les gestes de la vie quotidienne sans aide. A la Marpa, les résidents bénéficient d'un accompagnement adapté à leur évolution. L'équipe mobilise autour d'eux des intervenants compétents : professionnels de santé, et kinésithérapeutes, mais aussi le coiffeur par exemple. La stimulation est un objectif permanent d'entraînement des capacités physiques et psychiques des résidents. Elle suscite et même permet de restaurer l'autonomie.

La Marpa accueille des personnes fragilisées, qui subissent une rupture dans leur trajectoire de vie : isolement géographique et social, veuvage. Le projet d'établissement et le plan d'animation ont pour but de favoriser le lien social. Le personnel, assure un accompagnement personnalisé et de qualité. Mais, la vocation de la Marpa est bien d'accueillir les personnes âgées jusqu'au terme de leur vie.

### Logement privatif

La Marpa est une petite unité de vie volontairement limitée de 24 personnes accueillies. Les logements privatifs préservent l'intimité de chacun des résidents. Les espaces communs leur permettent de vivre en convivialité. Ils sont aménagés pour répondre aux nécessités des personnes à mobilité réduite : accès pour les fauteuils roulants, portes larges, poignées ergonomiques. De type T2 pour les couples (46 m<sup>2</sup>), de type T1 bis (30 m<sup>2</sup>) pour les personnes seules, ils sont équipés d'un coin cuisine et d'une salle de bains avec toilettes. Dans leur logement, les résidents disposent à leur goût leurs mobiliers et objets personnels. Chaque résident est libre de recevoir dans son logement sa famille et ses amis. Les animaux de compagnie sont les bienvenus.

### En sécurité<sup>3</sup>

Les Marpa offrent à leurs résidents la sécurité → un personnel qualifié et compétent assure une présence permanente de jour comme de nuit. La sécurité humaine est doublée d'une sécurité technique dont tous les résidents bénéficient au moyen de la téléassistance.

La source principale de sécurité demeure la présence du personnel 24 heures sur 24. Un système de téléassistance permet à chaque résident de l'alerter cas d'urgence.

### Services et animation

---

1 <http://pargny-les-reims.ma-marpa.com/wp-content/uploads/2011/04/Projet-Etablissement-Marpa-Les-Sources.pdf>

2 <http://www.marpa.fr/le-concept-marpa/logement-privatif/>

3 <http://www.msa.fr/lfr/documents/11566/35233620/Brochure+Des+lieux+de+vie+collectifs+adaptés+aux+retraités.pdf>

Chacun a le libre choix de son médecin. Les soins sont assurés par du personnel qualifié, coordonné par l'équipe de la Marpa. L'implantation géographique d'une Marpa est décidée en fonction des services offerts à proximité. Chaque résident choisit les services selon ses besoins : coiffeur, pédicure ou soins paramédicaux par exemple.

Tous les repas sont confectionnés à la Marpa. Les résidents sont consultés sur les menus. Dans le respect de l'indépendance individuelle, la participation à la vie collective est encouragée. Au quotidien, l'équipe de la Marpa propose des activités axées sur les savoir-faire, centres d'intérêt, loisirs antérieurs et projets des résidents. Ils ne sont jamais déconnectés de la vie sociale du village.

## Vie collective

Chaque individu a la liberté d'aller et venir et de conserver ses relations sociales. Chaque Marpa est dotée d'un « conseil de la vie sociale » auquel participent des représentants des différentes parties prenantes de la maison : résidents et leur famille, personnel et représentants de l'association ou de la collectivité territoriale gestionnaire.

## Ancrage local

La Marpa est avant tout un projet territorial. Son implantation répond à des critères précis : existence de services à proximité, réelle vie de village ou de quartier, environnement agréable. Elle se situe à proximité d'un centre bourg, des commerces, des lieux de promenade et des axes de circulation. Facilement accessible à pied, elle favorise les échanges et relations avec les habitants. Les Marpa dynamisent les échanges locaux

## A but non lucratif

Chaque Marpa répond à une démarche sociale et solidaire. La construction d'une petite unité de vie résulte d'un projet engagé par les élus d'un territoire en collaboration avec la MSA. La population locale est toujours consultée.

Les promoteurs de la Marpa ont à cœur d'accueillir toutes les personnes âgées, même à revenus modestes. C'est pourquoi elle est conventionnée à l'allocation personnalisée au logement (APL). Ses résidents peuvent bénéficier de cette aide dispensée par la caisse d'allocations familiales. De plus, si le Conseil général l'autorise, la Marpa peut être habilitée à recevoir l'aide sociale.

## Combien ça coute ?

La Marpa est une formule d'accueil, même si l'on a des revenus modestes. Les résidents versent chaque mois une « redevance » qui s'élève en moyenne à 950 euros incluant loyers charges locatives charges mutualisées.

Selon leur situation, les résidents peuvent prétendre à trois types d'aides :

- L'Allocation personnalisée au logement (APL) : c'est une aide financière liée au logement. Sous conditions de ressources, elle est attribuée au résident par la Caisse d'allocations familiales (CAF).
- L'aide sociale : elle est attribuée par le Conseil général aux résidents à faibles ressources qu'il s'agisse d'une aide à la vie quotidienne, à l'autonomie ou à l'hébergement.
- L'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) : elle est attribuée aux personnes âgées dépendantes. Il faut en faire la demande au Conseil général. Ensuite, une équipe médico-sociale apprécie votre taux de dépendance et établit le plan d'aide personnalisé

## Bien accompagné

Chaque Marpa est animée par une équipe d'environ six à neuf personnes au service des résidents. Sa fonction est de vous accompagner au quotidien : assurer les services collectifs, organiser l'animation.

Le personnel est encadré par un ou une responsable, garant(e) du bon fonctionnement de la maison. Le responsable travaille à temps complet à la Marpa. Le personnel se compose de personnes polyvalentes. Elles aussi sont formées à l'accompagnement des personnes âgées. Elles se relaient pour être présentes 24 heures sur 24 aux côtés des résidents.

## Soins et services

La Marpa n'est pas un établissement « médicalisé » en interne. Cependant, la continuité des soins est assurée de façon permanente. Vous conservez votre médecin ou bien vous le choisissez librement.

### 1. FICHE TECHNIQUE MARPA<sup>4</sup>

<b>Un concept éprouvé depuis 1987</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La <b>MSA</b> (mutualité sociale agricole) est à l'origine du concept</li><li>• Les élus sont à l'initiative des projets de <b>développement social local</b></li><li>• Statut <b>associatif</b> ou <b>public</b></li><li>• Accompagnement méthodologique, technique et financier de la <b>MSA</b></li></ul>
<b>Une Petite Unité de Vie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil de <b>24 résidents</b> maximum de + de <b>60 ans</b></li><li>• Type de logement : T1 bis de 30 m<sup>2</sup> minimum/T2 de 46 m<sup>2</sup> minimum</li><li>• Accueil temporaire</li><li>• Évite le déracinement</li><li>• Vivre comme chez soi</li><li>• Une équipe professionnelle soucieuse des projets individualisés</li><li>• On est soigné comme chez soi</li></ul>
<b>Les critères d'admission</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avoir un niveau de perte d'autonomie évalué en GIR 5 ou 6 (il est possible d'être admis en GIR 4 à condition que la résidence-autonomie ait signé une convention avec un SSIAD</li><li>• avoir plus de 60 ans</li><li>• (Si un couple entre en même temps dans une résidence-autonomie, les deux membres doivent remplir ces critères d'admission.)</li><li>•</li></ul>
<b>Quelques chiffres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coût global du projet mobilier et immobilier : Entre 1 750 000 € et 2 000 000 €</li><li>• Tarif mensuel pour les résidents : Entre 1 100 € et 1 400 €</li><li>• Personnel entre <b>6 et 11 ETP</b> (équivalent à temps plein)</li><li>• Budget annuel d'une Marpa : Entre 300 000 € et 550 000 €</li><li>• Surface hors œuvre nette moyenne de <b>1350 m<sup>2</sup></b></li><li>• <b>GMP</b> « GIR Moyen Pondéré » entre <b>181 à 660</b></li></ul>
<b>Le soutien d'un réseau national structuré</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Marpa = marque déposée par la <b>CCMSA</b> (caisse centrale de la MSA)</li><li>• <b>Label</b> attribué si conformité architecturale et conformité au projet de vie</li><li>• Fédération Nationale des Marpa <b>représentative</b> au niveau national</li><li>• La FN Marpa propose des <b>appuis techniques</b></li></ul>

<sup>4</sup>[http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/3\\_concept\\_du\\_marpa\\_cle5d3a55.pdf](http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/3_concept_du_marpa_cle5d3a55.pdf)

<p><b>Une petite unité de vie ancrée sur son territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'implantation de la Marpa en <b>milieu rural</b></li> <li>• L'ouverture sur <b>l'extérieur</b> est une réalité</li> <li>• La Marpa <b>évite les traumatismes</b> liés au <b>déracinement</b></li> </ul>
<p><b>Un concept à taille humaine pour le bien-être des résidents</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une capacité d'accueil volontairement <b>restreinte</b></li> <li>• Chacun vit réellement <b>chez soi</b></li> <li>• Des locaux <b>adaptés</b></li> <li>• Des services <b>adaptés</b></li> </ul>
<p><b>Ses valeurs et références<sup>5</sup></b></p>	<p><b>Le concept MARPA s'appuie sur des valeurs comme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement social local,</li> <li>• Le maintien des lieux de vie dans une petite commune rurale</li> <li>• Le respect des personnes et de leurs parcours de vie</li> <li>• La discrétion professionnelle</li> <li>• Le logement dans une petite structure</li> <li>• L'individualisation de l'accueil et le soutien des liens familiaux et sociaux</li> <li>• Le recours aux services extérieurs en fonction des besoins individuels (librement choisis par les résidents et coordonnés par la MARPA)</li> <li>• Les services facultatifs à la demande</li> <li>• La gestion à but non lucratif</li> <li>• L'accompagnement de l'évolution des personnes selon le concept MARPA.</li> </ul> <p><b>Le concept MARPA repose sur plusieurs principes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une structure intégrée à la vie de la commune avec des espaces privés et communs, de plain-pied avec des accès indépendants.</li> <li>• Une sécurité 24h sur 24.</li> <li>• Un encadrement professionnel assuré par un responsable et un personnel polyvalent.</li> </ul>
<p><b>Ses actions</b></p>	<p><b>Ses actions se fondent sur quatre principes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamiser le tissu local et développer la vie des territoires.</li> <li>• Soutenir les personnes âgées dans le lieu géographique qui leur est familier et les accompagner, si la dépendance survient.</li> <li>• Permettre l'accès à des structures d'accueil de qualité et au meilleur coût, en recherchant les possibilités d'aides financières pour chaque résident en fonction de ses revenus.</li> <li>• S'appuyer sur les compétences médico-sociales existant localement, afin de répondre au mieux aux besoins des personnes sans médicaliser les structures d'accueil.</li> </ul>
	<p><b>La plupart des MARPA sont gérées par des associations de gestion loi 1901. L'association a pour objet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'assurer la gestion, le fonctionnement et l'animation d'une</li> </ul>

5 <http://pargny-les-reims.ma-marpa.com/wp-content/uploads/2011/04/Projet-Etablissement-Marpa-Les-Sources.pdf>

<b>Son mode de gestion</b>	<p>Petite Unité de Vie, de type Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• De mettre en œuvre une coordination de moyens,</li><li>• De promouvoir les services de la MARPA,</li><li>• D'adhérer à la charte MARPA</li><li>• De passer des accords de partenariats avec tout organisme public ou privé.</li></ul>
----------------------------	---

[Titre du document]